



**La direction provoque l'échec de la médiation.**

**Les salarié(e)s restent dans l'action.**

**Salarié(e)s de la Polyclinique.**



Lundi 19 décembre le médiateur désigné par la Préfète des Hautes Pyrénées débutait sa mission. Sur la question des réorganisations et des conditions de travail, la direction a fini par entendre raison, actant l'ensemble des revendications des salariés qui s'exprimaient depuis le début du conflit, des avancées à mettre au crédit de la mobilisation des salarié(e)s.

Par contre sur la question salariale, la direction, en dépit des pistes évoquées par le médiateur de la république, a campé sur ses positions, cantonnant ses propositions à l'évolution de la RAG à 8,33 à compter du 1er juin 2016 en refusant de répondre favorablement à la revendication d'une prime à 900 € brut pour la limiter à 200 € brut tout en écartant toute mesure sur la valeur du point.

Face à cette position dogmatique, le médiateur de la république n'a pu que constater l'échec de la médiation entamée 24 heures plus tôt et transmis pour approbation éventuelle des recommandations à la direction et aux représentant(e)s des salariés.

Celles-ci entérinent les avancées en matière d'organisation et de conditions de travail et se cantonnent en matière salariale aux deux points suivants:

- ▶ Augmentation de la RAG à 8,33 au 1er juin 2016.
- ▶ Instauration en 2017 selon un calendrier à définir d'une prime pérenne de 700 € brut. ( une mesure systématiquement refusée jusqu'à présent par la direction )

Si les avancées en matière de conditions de travail sont une première victoire, les deux recommandations en matière salariale restent très insuffisantes et très éloignées des dernières revendications formulées par les salariés.

**Aujourd'hui, il reste plus que jamais nécessaire d'obtenir une avancée en matière de valeur du point et de prime pérenne .**

**A ce titre, rappelons qu'une valeur du point à 7,32 ne représente que 178 000 € ( cotisations patronales comprises ) de masse salariale supplémentaire et qu'une valeur à 7,38 équivaut à 330 000 €.**

Des masses financières à mettre en parallèle avec les capacités financières de la clinique ( dont le médiateur a reconnu qu'elle était en situation financière très saine ) et du groupe Médipôle Partenaires aux 900 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

**Face au risque sanitaire grandissant dans le département, les pouvoirs publics doivent peser une bonne fois pour toutes pour empêcher qu'un groupe financier n'impose sa loi aux salariés et aux populations.**

**PLUS QUE JAMAIS :  
UNI(E)S et MOBILISE(E)S  
NOUS VOULONS ÊTRE RECONNU(E)S et  
RESPECTE(E)S.**